

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 18 mai 2023 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

M. Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant

Sont absents :

M. Yves Daoust, préfet suppléant de la MRC de Beauharnois-Salaberry et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

M. Christian Ouellette, préfet de la MRC de Roussillon et maire de Delson

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Miguel Lemieux.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Gilles Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon

M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 12 mai 2023.

2023-05-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant

Appuyé par M. Alain Dubuc

Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2023-05-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer

Appuyé par M. Sylvain Payant

Et unanimement résolu

D'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé soit :

- 6.2 Services juridiques portant sur la rédaction d'un projet d'offre d'achat pour l'acquisition par la RIVMO du terrain ciblé pour la construction du Complexe de compostage - Octroi de mandat

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2023

2023-05-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

4. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2023
5. Appel d'offres public portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Octroi de contrat
6. Affaires administratives
 - 6.1. Comptes payés et à payer au 18 mai 2023
 - 6.2. Services juridiques portant sur la rédaction d'un projet d'offre d'achat pour l'acquisition par la RIVMO du terrain ciblé pour la construction du Complexe de compostage - Octroi de mandat
7. Correspondances
 - 7.1. MRC de Beauharnois-Salaberry - Résolution numéro 2023-04-081 - Dépôt d'une demande au « Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » en vue du projet de Complexe de compostage des matières organiques par la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) – Autorisation
 - 7.2. MRC de Roussillon - Résolution numéro 2023-04-120 – Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry – Demande de financement FRR - Volet 4
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-05-13 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2023

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2023 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le procès-verbal rédigé pour la séance ordinaire du 20 avril 2023, laquelle n'a pas pu être ouverte en raison d'un défaut de quorum. Ce document sera versé dans le livre des procès-verbaux de la Régie.

2023-05-14 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la RIVMO entend s'adjoindre les services spécialisés d'une firme d'experts-conseils en gestion des matières organiques pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet;

ATTENDU que ce mandat comprend notamment la production des documents suivants :

- Préparation de la demande d'autorisation au MELCCFP pour la construction et l'opération du futur Complexe (excluant les plans et devis et autres documents techniques fournis par la firme d'ingénierie FNX-Innov);
- Préparation de la demande d'aide financière détaillée au « Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage » (PTMOBC);
- Production des déclarations de gaz à effet de serre (GES);
- Rédaction de divers devis techniques pour l'acquisition d'équipements spécialisés ;
- Rédaction des manuels d'opérations pour l'ensemble du procédé de compostage (andains retournés, cellules aérées);
- Rédaction du programme de suivi agronomique et environnemental (compost, eaux souterraines, biogaz, rejets solides, etc.);

2023-05-14

APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS EN INGÉNIERIE POUR L'IMPLANTATION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – OCTROI DE CONTRAT (SUITE)

ATTENDU que tel qu'autorisé par la résolution numéro 2022-12-48, la Régie a publié, en date du 23 février 2023, un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield (RIVMO-SP-INGCCMO-2022);

ATTENDU que la conformité de la seule soumission déposée ainsi que l'admissibilité du soumissionnaire ont été confirmées;

ATTENDU que les membres du Comité de sélection se sont réunis, le 12 avril 2023, afin d'analyser cette soumission et d'établir, par consensus, le pointage accordé pour chacun des critères d'évaluation et de pondération énoncés à la résolution numéro 2022-12-48;

ATTENDU qu'aux termes de cette analyse, le Comité de sélection recommande au Conseil d'administration d'octroyer le contrat à l'entreprise Solinov inc., le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme, laquelle répond aux exigences établies par le Devis;

ATTENDU qu'à titre indicatif, la soumission déposée par l'entreprise Solinov inc. est au montant de 134 244,81\$ (taxes incluses) (Ce prix étant appelé à fluctuer puisque certaines activités seront facturables sur la base d'un taux horaire).

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

D'octroyer à l'entreprise Solinov inc., seule soumissionnaire ayant déposé une soumission conforme, un contrat portant sur les services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les modalités du devis d'appel d'offres public et de la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, tout document lié à l'exécution de ce contrat.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2023-05-15

COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 MAI 2023

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 18 mai 2023 et au montant de 95 753,09\$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

2023-05-16

SERVICES JURIDIQUES PORTANT SUR LA RÉDACTION D'UN PROJET D'OFFRE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION PAR LA RIVMO DU TERRAIN CIBLÉ POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE - OCTROI DE MANDAT

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry est propriétaire d'un terrain situé à proximité de l'usine de traitement des eaux de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, lequel est visé pour l'implantation du futur Complexe de traitement des matières organiques de la Régie;

ATTENDU que ce terrain est composé des lots numéros 4 516 581 et 4 516 582 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Beauharnois);

ATTENDU que lors de la rencontre plénière tenue ce jour, les administrateurs ont établi les principaux termes de l'entente de principe proposée en vue de l'acquisition de ce terrain;

ATTENDU qu'aux termes de leurs échanges, les administrateurs ont également convenu:

- de mandater un conseiller juridique pour la rédaction de l'offre d'achat liant la Régie et la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- que préalablement à l'adoption d'une résolution autorisant la présentation et la signature de cette offre d'achat, le Conseil des maires de chacune des MRC partenaires sera invité à se prononcer à ce sujet;

ATTENDU que par la résolution numéro 2022-09-34, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie a été autorisée à mandater le cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour la prestation, en cours d'année 2023, de tout service juridique requis aux fins de l'avancement du projet.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

D'octroyer un mandat à la firme d'avocats Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour la rédaction d'un projet d'offre d'achat en vue de l'acquisition, par la Régie, du terrain ciblé pour la construction du futur Complexe de traitement des matières organiques, le tout conformément aux orientations émises par les administrateurs lors de la rencontre plénière tenue ce jour.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim dépose les résolutions suivantes, adoptées par les MRC partenaires afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au volet 4 (Soutien à la coopération intermunicipale) du Fonds Régions et Ruralité (FRR) :

- MRC de Beauharnois-Salaberry - Résolution numéro 2023-04-081 - Dépôt d'une demande au « Fonds Régions et Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » en vue du projet de Complexe de compostage des matières organiques par la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO) – Autorisation
- MRC de Roussillon - Résolution numéro 2023-04-120 – Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry – Demande de financement FRR - Volet 4

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse aux questions formulées par un citoyen de Saint-Constant, le président de la RIVMO et la directrice générale par intérim précisent les éléments suivants :

- la portée des mandats confiés aux firmes d'ingénierie Solinov et FNX-Innov ;
- le montant de la dette encourue pour la conception de l'ancien projet visant le traitement des matières organiques par biométhanisation ;
- la capacité de traitement de la plateforme de compostage du futur Complexe.

2023-05-17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h40.

ADOPTÉE

Miguel Lemieux
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim